



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 8 OCTOBRE 2026 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D7 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Angély Solidarité Santé

Date de convocation : 2 octobre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 24

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Julien SARRAZIN, Cathy RULLAUD-MICHEL, Adjointes ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pierrick TOUBOUL, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Sophie TEXIER BEAUSSET, Patrice BOUCHET, Laurent FLAMENT, Michel LAPORTERIE, Médéric DIRAISON, Maxime SEYFRIED, Arthur AUGER, Dylan CUFFEL, Jacques CASTAGNET, Isabelle BAC, Sandrine DUCOURTIOUX, Frédéric RASSE formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 5

Philippe BARRIERE à Cyril CHAPPET ; Christine LANGELLIER à Patrice BOUCHET ; Mathilde MAINGUENAUD à Marylène JAUNEAU ; Jean MOUTARDE à Médéric DIRAISON ; Jocelyne PELETTE à Myriam DEBARGE

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Anne DELAUNAY

Madame la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

D7 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Angély Solidarité Santé

Rapporteur : Mme Marylène JAUNEAU

Depuis plusieurs années, la Ville de Saint-Jean-d'Angély coordonne, aux côtés de nombreux partenaires institutionnels, associatifs, professionnels de santé, entreprises et bénévoles, la campagne « Octobre Rose & Prévention Santé ».

Initialement consacrée à la sensibilisation au dépistage du cancer du sein, cette campagne s'est progressivement enrichie afin d'aborder plus largement les enjeux de prévention, de promotion de la santé et de lutte contre les cancers. Elle est aujourd'hui devenue un rendez-vous fédérateur mobilisant de nombreux acteurs.

Afin de pérenniser cette dynamique, de renforcer son rayonnement à l'échelle des Vals de Saintonge et de garantir que les fonds collectés dans le cadre de la campagne puissent bénéficier prioritairement au territoire, la Ville de Saint-Jean-d'Angély a souhaité impulser la création d'une association autonome d'intérêt général pour soutenir la démarche de prévention santé sur le territoire.

La création en juin 2026 de cette association dénommée « Angély Solidarité Santé » répond à une ambition forte : développer une véritable dynamique territoriale de solidarité en faveur de la santé, en mobilisant les collectivités, établissements de santé, associations, entreprises, professionnels et citoyens. Elle permettra de favoriser une logique de « circuit court de la solidarité en santé », où les ressources mobilisées localement (dons, mécénat, partenariats, bénéfices des manifestations) pourront être réinvesties au plus près des besoins des habitants, au service de la prévention, de la promotion de la santé et de la lutte contre le cancer sur le territoire des Vals de Saintonge.

La création de cette structure répond également à la volonté de pérenniser la campagne Octobre Rose & Prévention Santé en lui donnant un cadre adapté au développement de nouveaux partenariats et à la mobilisation de financements complémentaires. L'association pourra ainsi rechercher du mécénat, solliciter des appels à projets, recevoir des dons et collecter les bénéfices issus des différentes manifestations organisées dans le cadre de la campagne.

Au-delà de son rôle de soutien à la campagne, l'association aura vocation à accompagner et financer des actions de prévention santé tout au long de l'année. Elle contribuera ainsi à garantir que les fonds collectés soient réinvestis au bénéfice des habitants du territoire des Vals de Saintonge, notamment en partenariat avec les acteurs locaux de santé et les associations œuvrant dans ce domaine.

Cette organisation permettra également de distinguer les dépenses relevant de la collectivité de celles pouvant être directement portées par l'association, facilitant ainsi la gestion administrative et financière de la campagne tout en renforçant sa capacité de développement.

Afin de permettre à cette nouvelle structure d'engager ses premières actions et d'assurer son fonctionnement (assurance, frais bancaires, communication, outils de gestion, démarches de mécénat, supports de communication...), il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de démarrage.

Cette participation financière constitue un investissement de lancement destiné à permettre à l'association de mettre en œuvre ses missions statutaires, de développer son réseau de partenaires et d'engager les premières démarches de recherche de financements. À terme, cette dynamique doit permettre de renforcer les ressources consacrées à la prévention santé sur le territoire et de consolider les actions menées au bénéfice des habitants des Vals de Saintonge.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de démarrage de 2 000 € à l'association Angély Solidarité Santé ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer tout document afférent à cette décision.

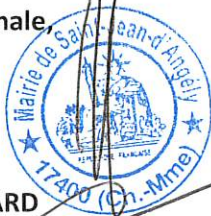
Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Madame le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (29) :

- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,

Françoise MESNARD



La Secrétaire de séance,

Anne DELAUNAY

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.